

## Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 20 octobre 2016.

L'an deux mil seize le vingt octobre à vingt heures,  
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

**Présents** : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

**Excusés** : M. DESROCHE Henri, ALBERT Claude.

Pouvoir de Henri DESROCHE à Laurent MICHEL et de Claude ALBERT à Gérard CHOLLAT.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

### **Ordre du jour** :

- Validation du marché de travaux accessibilité salle des fêtes
- Validation devis maîtrise d'œuvre travaux accessibilité salle des fêtes (complément pour le suivi des travaux par l'architecte)
- Validation devis organisme de contrôle accessibilité salle des fêtes (complément pour le suivi des travaux)
- Validation devis organisme SPS pour la coordination des travaux accessibilité Salle des fêtes
- Présentation avancement de l'organisation des VDD
- Modification emprise voirie communale (VC n° 28)
- Devis tables pour la salle des enseignants
- Délibération modification des statuts syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre
- Délibération renouvellement convention SPA 2017
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu conseil d'école
- Compte rendu AG du sou des écoles
- Point sur la mise en place du logiciel e-enfance
- Compte rendu commission fleurissement
- Compte rendu commission action sociale (repas de l'amitié – colis – boîte de secours – nouveaux nés)
- Cérémonie du 11 novembre
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 septembre 2016.  
Approbation à l'unanimité du compte rendu.

### **N° 2016/043 - Objet : Attribution du marché (MAPA) pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et du commerce multiservices.**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'ouverture des plis suite à la consultation lancée pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et du commerce multiservices.

Une offre est parvenue par lot dans les délais prescrits.

### **Lot N° 1 – Doublages – faux plafond - sols collés - peinture**

L'enregistrement de l'offre de prix a donné le résultat :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	PLAQUISTE DES TERRES FROIDES	8551,00 €	8551,00 €

### **Lot N° 2 – menuiseries extérieures et intérieures bois**

L'enregistrement de l'offre de prix a donné le résultat suivant :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	ENTR. GINON	4091.74 €	4091.74 €

### **Lot N° 3 – Plomberie**

L'enregistrement des offres de prix a donné le résultat :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	ENTR. GIROUD	4481.00 €	4481.00 €

### **Lot N° 4 – Electricité**

L'enregistrement des offres de prix a donné le résultat :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	SAS Perrin Electricité	3885.00 €	3885.00 €

### **Lot N° 5 – Carrelage Faïence**

L'enregistrement des offres de prix a donné le résultat :

N° des Plis	Candidat	Prix à l'ouverture des offres (H.T.)	Montant H.T après correction
1	Ent Régis VITTE	2715.38 €	2715.38 €

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de mise en accessibilité de la salle des fêtes et du commerce multiservices

**Lot N° 1 – Doublages – faux plafond - sols collés – peinture :** Entreprise PLAQUISTE DES TERRES FROIDES pour un montant global de 8551 € H.T.

**Lot N° 2 – menuiseries extérieures et intérieures bois :** Entreprise GINON pour un montant global de 4091.74 € H.T.

**Lot N° 3 – Plomberie :** Entreprise GIROUD pour un montant global de 4481 € H.T.

**Lot N° 4 – Electricité :** Entreprise PERRIN Electricité pour un montant global de 3885 € H.T.

**Lot N° 5 – Carrelage faïence :** Entreprise VITTE pour un montant global de 2715.38 € H.T.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit marché et toutes pièces s'y rapportant.

**N° 2016/044 - Objet : Validation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité et sécurité incendie de la salle des fêtes et du commerce multiservices.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2016/010 en date du 17 mars 2016 relative à la validation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes et du commerce établi par le cabinet Gallien pour un coût de 3300 € H.T. Il indique qu'il convient de rajouter à cette prestation les travaux de suivi de chantier et de réception des travaux. La prestation de maîtrise d'œuvre s'élèverait à 5200 € H.T comprenant les missions suivantes : Etat des lieux, études avant-projet, études de projet de conception générale, assistance pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception pour la mise aux normes accessibilité et sécurité incendie de la salle des fêtes et la mise aux normes accessibilité du commerce multiservices. Il propose d'annuler la délibération n° 2016/010 et de la remplacer par la délibération 2016/044.

Après délibérations, le Conseil municipal :

- Valide la proposition du cabinet Gallien pour un coût de 5200 € H.T correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité et sécurité incendie de la salle des fêtes et de mise aux normes accessibilité du commerce multiservices.

- Annule la délibération N°2016/010 du 17 mars 2016.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Validation devis organisme de contrôle accessibilité salle des fêtes suite au complément pour le suivi des travaux.**

Le devis validé par délibération N°2016-010-01 en date du 17 mars 2016 pour un coût de 2890 € n'est pas modifié, la prestation pour suivi des travaux est déjà incluse.

## **Validation devis organisme SPS pour la coordination des travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 850 € H.T. établi par M. SALANSON pour la coordination et le suivi du chantier. Le conseil municipal valide cette proposition.

## **Présentation de l'avancement de l'organisation des VDD.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'organisation de la nouvelle communauté de communes Les Vals du Dauphiné qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir les compétences, la gouvernance, ressources humaines et organisation spatiale des services.

Les compétences :

Elles sont divisées en trois parties : les compétences obligatoires, complémentaires ou optionnelles et seront appliquées dès le 1er janvier 2017 à l'exception de quelques compétences optionnelles qui seront intégrées au plus tard en 2020.

Les compétences obligatoires :

Le développement économique, le développement touristique, l'aménagement de l'espace (SCoT, PLUI), la collecte et le traitement des déchets, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Compétences optionnelles ou complémentaires :

L'agriculture, l'emploi formation, le logement et cadre de vie, l'animation et portage de procédures contractuelles et de conduite d'actions à l'échelle de son territoire, petite enfance, enfance, jeunesse, CISPD, social, sport (centre nautique), associations sportives et culturelles, informatique scolaire, lecture publique, musique à l'école, action culturelle (résidence artistique et cinéma en plein air), la voirie, l'eau et l'assainissement, défense incendie, environnement (espaces naturels sensibles, plan climat air énergie territorial), l'instruction des autorisations du droit des sols.

La gouvernance :

Il a été retenu la répartition des sièges dite de droit commun, soit 62 sièges. Chaque commune est représentée par au moins un délégué.

Les ressources humaines :

L'ensemble des personnels des quatre communautés de communes sera intégré dans la communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Un premier organigramme des différents services a été élaboré.

Organisation spatiale des services :

Le siège de la communauté de communes les Vals du Dauphiné sera implanté à la Tour du Pin avec les services fonctionnels (dans l'actuel bâtiment des Vallons de la Tour). Le service développement territorial comprenant l'économie, l'aménagement, l'habitat et l'instruction des autorisations du droit des sols sera situé aux Abrets (dans l'actuel bâtiment de Bourbre Tisserands), le service voirie sera situé à Pont de Beauvoisin (dans l'actuel bâtiment des Vallons du Guiers), et le service petite enfance, enfance, jeunesse sera situé à Saint Victor de Cessieu (dans l'actuel bâtiment de la Vallée de l'Hien).

### **Modification emprise communale.**

Monsieur le Maire présente le projet de modification de l'emprise communale (voie communale N° 28) proposée par l'entreprise Boulon, pour lui permettre de réaliser son projet de construction d'un bâtiment artisanal. Le conseil municipal après avoir pris connaissance des plans, autorise Monsieur le Maire à demander un devis pour connaître le coût de la délimitation de la nouvelle emprise de la voie communale et l'élaboration et le suivi de la procédure d'enquête publique.

### **Devis tables pour la salle des enseignants.**

Monsieur le Maire présente le devis établi par Point Bureautique pour le changement des tables de la salle des enseignants. Il propose l'achat de deux tables pliantes pour un coût de 596 € HT.

Le conseil municipal valide cette proposition.

### **N° 2016/045 : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute-Bourbre.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre a délibéré, dans sa séance du 28 septembre 2016, pour accepter le transfert, au Syndicat, de la compétence assainissement (collectif et non collectif) par la commune de Valencogne.

Conformément à l'article 5211.17 du Code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de trois mois sur le transfert de cette compétence.

Il convient désormais que la commune de LE PASSAGE membre du Syndicat, se prononce quant à ce transfert de compétence, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite le valider par une modification des statuts du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

Le Conseil municipal de Le Passage,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le transfert de la compétence assainissement (collectif et non collectif), de la Commune de Valencogne au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre, entraînant de fait la modification des statuts du Syndicat.

### **N° 2016/046 : Objet : Renouvellement convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux).**

Le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au renouvellement de la convention avec la SPA comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants sur le territoire de la commune, pour l'année 2017. Le coût de cette prestation s'élèvera à 0.35 € par an et par habitant.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

### **Compte rendu commission urbanisme**

Avis favorable de la commission pour le permis de construire déposé par M.et Mme Misiaszek/Poulain pour la construction de deux maisons d'habitation, chemin du Moriot.

### **Compte rendu conseil d'école**

Les points suivants ont été abordés :

- vote du règlement intérieur
- les effectifs
- l'élection des parents d'élèves
- les exercices de sécurité réalisés : incendie, intrusion, alerte chimique.
- la sécurité aux abords de l'école et notamment sur le parking de l'école et la surélévation des portails d'accès.
- demande pour augmenter le budget alloué chaque année par élève
- remerciements des enseignants pour le nouveau photocopieur.

### **Compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles.**

- Présentation des projets pour l'année 2016-2017.
- baisse des recettes lors des manifestations.
- faible participation des familles

### **Point sur la mise en place du logiciel e.enfance**

La mise en place du logiciel est bien avancée et les délais seront respectés pour une mise en service début décembre. Une réunion de présentation aux parents du nouveau fonctionnement est prévue le vendredi 2 décembre. A compter de cette date, les familles pourront réaliser leurs inscriptions aux différents services périscolaires.

### **Compte rendu commission fleurissement**

La commission s'est réunie pour la préparation des commandes de fleurs, rosiers et bulbes d'automne. Les plantations seront réalisées par l'agent technique avant le 11 novembre.

### **Compte rendu commission action sociale**

La commission s'est réunie pour préparer le repas de l'amitié qui aura lieu le 13 novembre, et les colis de Noël. Elle propose de renouveler l'opération d'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés à l'occasion de la cérémonie des vœux.

### **Cérémonie du 11 novembre**

Le rassemblement au monument aux morts est prévu à onze heures quinze. Comme l'an passé, un groupe chantera la Marseillaise et la Madelon. La préparation de la salle est prévue à 10 heures 30.

### **Questions diverses**

#### **2016/047 : OBJET : Motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire à l'aéroport Saint Exupéry**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société des cars Faure exploite actuellement, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des lignes de navettes effectuant la liaison entre Saint Exupéry aéroport et Annecy-Chambéry.

La création d'un arrêt de bus à La Tour du Pin valoriserait la situation centrale et stratégique du territoire. Il constituerait également une amélioration du service rendu à la population. Plus encore, il serait un atout complémentaire indéniable pour ce qui est du dynamisme économique de notre territoire et serait un facteur d'attractivité supplémentaire pour des entreprises créatrices d'emploi, en recherche d'un site d'implantation.

Sous-préfecture et chef-lieu de canton, La Tour du Pin est idéalement située à environ 50 kilomètres des agglomérations de Lyon, Grenoble, Chambéry, et entre les aéroports de Genève et de Saint Exupéry. Conforter cette vallée urbaine le long de l'axe Lyon-Chambéry est au cœur des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère et voit sa pertinence accrue dans le contexte de la création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

D'autre part, l'amélioration du réseau de transports en commun sur notre territoire se ferait en cohérence avec la politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de développement durable.

Pour ces raisons, le Maire insiste sur l'importance de cette opportunité. Par conséquent, il appelle et invite tous les acteurs concernés, institutionnels et privés, à prendre toute décision qui irait dans ce sens.

#### **Le conseil Municipal, après délibérations :**

- **APPROUVE** la présente motion en faveur de la création d'un arrêt de bus reliant le territoire à l'aéroport Saint-Exupéry.
- **DÉCIDE** de transmettre la présente motion à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **AUTORISE** le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **Prochaines réunions :**

Commission information communication : mercredi 23 novembre à 19 heures.

Conseil municipal : jeudi 24 novembre à 20 heures et jeudi 22 décembre à 20 heures. Ces réunions seront précédées par la réunion de la commission urbanisme.